

Communiqué de presse

Le 17 octobre 2025

Agir
pour le
logement

Réaction de la FNAIM à l'annonce d'un futur "statut du bailleur privé" au sein du PLF 2026

La FNAIM salue l'annonce du ministre du Logement visant à créer un statut du bailleur privé via un amendement au PLF 2026. Si cette annonce démontre que les professionnels de l'immobilier et de la construction ont été entendus, la FNAIM appelle à aller plus loin et à faire du logement existant un pilier central de ces mesures incitatives.

« Après la disparition de toute mesure à ce sujet dans le projet initial de PLF, ce projet d'amendement va dans le bon sens. Il acte enfin que pour relancer l'offre locative, il faut redonner confiance aux bailleurs, confrontés à un marché en crise. », déclare Loïc Cantin, président de la FNAIM.

La FNAIM appelle à ce que ce dispositif soit à la hauteur des enjeux, et intègre pleinement l'immobilier existant, aux côtés de l'immobilier neuf, afin de ne pas laisser de côté les millions de logements anciens qui peuvent répondre dès aujourd'hui à la demande locative.

« Le statut du bailleur privé et notre proposition de dispositif Investissez aujourd'hui, défiscalisez demain* peuvent, ensemble, former un cadre cohérent et incitatif pour relancer durablement l'investissement locatif et soutenir l'offre de logements accessibles, et ce à moindre coût pour les finances de l'État.

Que la montagne n'accouche pas d'une souris : les mesures devront être à la hauteur de la crise du logement. Le secteur a besoin d'un véritable choc de confiance, pas d'une réforme symbolique. » souligne Loïc CANTIN, Président de la FNAIM.

* Ce dispositif prendrait une forme inédite, en instaurant une exonération d'impôts sur les revenus locatifs pendant une période de 10 ans, limitée à une tranche fiscale à définir et à un maximum de 2 logements par foyer, après une période de détention de 10 ans en location nue. Cette exonération serait étendue à 15 ans en cas d'acquisition dans le neuf ou réalisation de travaux énergétiques conséquents.



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Valentin Eynac
galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02

ON EN PARLE ?

Pour continuer sur le sujet



Entamons une discussion !



@presidentfnaim
@FNAIM

À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier reconnue représentative dans la branche de l'immobilier avec plus de 43 000 salariés. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. A travers son École Supérieure de l'Immobilier, elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Valentin Eynac
galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02